



Commission
européenne

Les additifs présents dans les produits du tabac sont-ils inoffensifs?



Il est de notoriété publique qu'une pincée de ceci ou un soupçon de cela suffit à transformer un plat maison pour le moins banal en vrai régal. Les fabricants de tabac ajoutent eux aussi des ingrédients supplémentaires à leurs produits pour les rendre

plus attirants. Mais ces additifs ne sont-ils pas nocifs ou ne créent-ils pas un effet de dépendance?

→ QUE SONT LES ADDITIFS PRÉSENTS DANS LE TABAC?

Par additif, on entend toute substance – à l'exception de l'eau – qui est ajoutée au cours du processus de fabrication d'un produit du tabac, y compris les conservateurs, les humectants, les arômes, et les auxiliaires technologiques.

À l'heure actuelle, quelque 600 substances sont utilisées comme additifs dans les cigarettes. Les principaux additifs ajoutés au tabac sont les sucres, déjà naturellement présents dans les feuilles de tabac, ainsi que les composants qui retiennent l'humidité (humectants), comme le glycérol et le propylène glycol. Au nombre des autres produits de la liste figurent les conservateurs et de nombreux arômes, dont le cacao, la réglisse, le menthol et l'acide lactique, les extraits de plantes et les huiles.

→ LES ADDITIFS PRÉSENTS DANS LE TABAC PEUVENT-ILS AVOIR DES EFFETS NOCIFS?

L'effet nocif le plus manifeste des additifs présents dans le tabac tient à la propriété toxique intrinsèque de la substance elle-même. Les additifs étant généralement utilisés en très faibles quantités, il est peu probable qu'ils produisent des effets à court terme. Du reste, leur combustion peut les transformer en produits toxiques, faisant de la fumée du tabac un mélange chimique d'autant plus complexe, ce qui peut aggraver les effets cancérogènes et nocifs des produits du tabac. Ces effets nocifs peuvent être plus subtils, puisque la recherche a en effet démontré que certains additifs présents dans le tabac rendent les cigarettes plus attrayantes, et que l'utilisation d'arômes de fruits et de confiseries peut faciliter l'initiation à la consommation de tabac par les jeunes. Les mêmes recherches suggèrent également que certains additifs réduisent l'âpreté, rendent la fumée plus

douce et donnent une meilleure odeur et un meilleur goût au produit. Leur présence peut également conduire les consommateurs à croire, à tort, qu'un produit donné est moins nocif ou même a des effets bénéfiques. Enfin, les additifs qui permettent une inhalation plus profonde ou inhibent le métabolisme de la nicotine peuvent, indirectement, accroître l'effet de dépendance à la nicotine.

→ QUE FAIT LA COMMISSION EUROPÉENNE?

La consommation de tabac est à elle seule le plus grand risque sanitaire évitable dans l'Union européenne. Elle est la première cause de mort prématurée dans l'Union, avec presque 700 000 décès chaque année. Près de 50 % des fumeurs décèdent prématurément (en moyenne 14 années de vie en moins). C'est pourquoi la Commission européenne a pris une série de mesures pour contrôler le tabac. Et notamment, elle réglemente les produits du tabac sur le marché européen (par exemple le conditionnement, l'étiquetage, la réglementation des ingrédients), elle impose des restrictions en matière de publicité, elle crée des environnements sans tabac, elle adopte des mesures fiscales, elle intervient contre le commerce illicite et organise des campagnes contre le tabac. La réglementation des produits du tabac est exposée dans la directive révisée relative aux produits du tabac (directive 2014/40/UE), que les États membres s'emploient actuellement à mettre en œuvre.

L'article 6 de la directive relative aux produits du tabac impose à la Commission européenne de dresser et de mettre à jour une liste prioritaire comportant au minimum quinze additifs présents dans les cigarettes et le tabac à rouler pour mai 2016 au plus tard. Le comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENIHR) a été invité à aider la Commission à recenser les additifs qui devraient figurer sur cette liste. L'objectif est de rassembler des informations supplémentaires sur ces additifs avant de procéder à une évaluation plus approfondie pour prendre des décisions réglementaires.

→ SUR QUELS CRITÈRES LE SCENIHR S'EST-IL BASÉ POUR RECENSER LES ADDITIFS?

Le SCENIHR a recherché les additifs qui rendent les produits plus toxiques, sans combustion ou après la combustion, ceux qui contiennent un arôme caractérisant ou qui encouragent une inhalation plus profonde et plus longue, ceux qui augmentent la quantité

de nicotine absorbée dans le corps. Les additifs à base d'arômes sont particulièrement visés, les édulcorants principalement, qui confèrent aux produits du tabac une identité gustative reconnaissable et distincte dans le large éventail des marques disponibles.

→ QUELLES SONT LES CONCLUSIONS DE CET AVIS?

Le SCENIHR a recensé 48 produits chimiques individuels devant figurer sur la liste prioritaire. Ces composants ont été choisis parce qu'ils présentent, ou sont suspectés de présenter, une ou plusieurs des propriétés suivantes:

- ils affichent une toxicité sans combustion (y compris des propriétés cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction),
- ils facilitent l'inhalation ou augmentent l'absorption de nicotine, ce qui contribue à l'effet de dépendance,
- ils produisent un arôme caractérisant, l'un des facteurs pouvant contribuer à l'effet de dépendance,
- ils génèrent toutes sortes de produits chimiques toxiques après la combustion.

L'avis fournit la liste complète et les informations sur la manière dont les différents composants ont été choisis pour figurer sur la liste prioritaire, et en explique la raison.

Cet avis est le premier d'une série de deux sur les additifs utilisés dans les produits du tabac. Le deuxième avis portera sur les lignes directrices concernant le type d'étude que les fabricants devraient être tenus de mener et les critères qu'il faudrait exiger qu'ils contrôlent pour évaluer l'utilité des additifs.

Cette fiche d'information est basée sur l'avis du comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENIHR), un organisme indépendant, intitulé 'Additives used in tobacco products'. **Janvier 2016**

Cet avis est disponible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/emerging/opinions/index_en.htm